

ABAQUE

Société à responsabilité limitée au capital de 6 100 €
Siège social : 5 Rue de Belle Ile
72190 COULAINES

491 309 688 RCS LE MANS

⌘⌘⌘⌘⌘

DÉCISION UNANIME DES ASSOCIÉS DU 14 NOVEMBRE 2024

***DESIGNATION D'UN COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION
(Art. L. 224-3 Code de commerce)***

LES SOUSSIGNÉS :

Succession de Monsieur Didier RAPIN, représentée par Madame Marie-Christine LEBRETON, Madame Margaux RAPIN et Monsieur Pierre RAPIN, titulaire de 609 parts sociales en pleine propriété,

Monsieur Raphaël MARY, titulaire de 1 part sociale en pleine propriété,

Détenant ensemble 610 parts sociales, soit la totalité des parts de la société à responsabilité limitée ABAQUE désignée ci-dessus,

Agissant en qualité de seuls associés de la société ABAQUE et conformément aux dispositions légales,

Envisagent la transformation de la société en société par actions simplifiée et ont décidé, à l'unanimité, conformément aux dispositions de l'article L. 224-3 du Code de commerce, de désigner :

La société SOREX, représentée par David RENO
Domiciliée 3 Rue Fernand Forest - 49000 ANGERS

Commissaire aux comptes inscrit, en qualité de Commissaire à la transformation chargé d'apprécier sous sa responsabilité la valeur des biens composant l'actif social et les avantages particuliers pouvant exister au profit d'associés ou de tiers, dans les conditions prévues à l'article L. 224-3 du Code de commerce et d'établir en outre le rapport sur la situation de la Société prévu par l'article L. 223-43 du Code de commerce.

Il pourra rendre compte de sa mission dans un seul rapport.

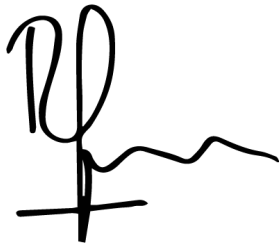
Madame Marie-Christine LEBRETON



Madame Margaux RAPIN



Monsieur Pierre RAPIN



Monsieur Raphaël MARY

